L’an deux mil vingt-deux, le dix-neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. MATHECADE G, IVANOV L, BERNARD E, TILLY M, AUFFRET E, ROLLAND I, BASSET A, OLLITRAULT S, EDY A, BOIN C, LANGLOIS R, LE POTIER A, JEGLOT B

**Absents excusés** : DORE S. qui a donné pouvoir à JEGLOT B.

PERENNEZ G. qui a donné pouvoir à JEGLOT B.

LE MOAL A. qui a donné pouvoir à ADELIS G.

FOULFOIN F.

**Absent :** TREHOREL V.

**Secrétaire de séance** : OLLITRAULT S.

Le Conseil accepte de rajouter un point à l’ordre du jour :

- devis diagnostic maison Le Du

En début de séance, Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui lui ont adressé un message suite au décès de son beau-père.

**PRESENTATION DE MADAME NOËLLE REGNIER**

Madame Noëlle Régnier a intégré les effectifs de la commune le 1er mai 2022 en remplacement de Madame Marie-Pierre Huet qui va faire valoir ses droits à la retraite le 1er juillet prochain.

**INTERVENTION DE CELINE CHAUVIERE DE LA BIBLIOTHEQUE**

Céline Chauvière, animatrice, présente les diverses activités proposées à la médiathèque.

**SERVICES TECHNIQUES : ACHAT D’UNE SCIE CIRCULAIRE ET D’UN ESCABEAU**

Maurice Tilly présente les devis pour l’achat de petit matériel pour les services techniques :

• scie circulaire :

- Sofibac : 345,42 € HT

- DFC² : 615,74 € HT

• escabeau 4 marches :

- Sofibac : 129 € HT

- Avis : 160,69 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient les devis de Sofibac. Les dépenses seront mandatées en section d’investissement.

**VOIRIE : DEVIS ENROBE PLACETTE IMPASSE DE L’ETOUBLETTE**

Maurice Tilly informe que Monsieur Jérémy Allo, propriétaire de l’immeuble sis 5 impasse de l’Etoublette va effectuer des travaux d’enrobé dans sa cour. Il propose à la commune d’effectuer en même temps l’enrobé sur la placette sur une surface de 60m².

Le devis de l’entreprise Kalon TP s’élève à 1 500 € HT.

Gérard Mathécade précise que si la commune fait les travaux en même temps que Monsieur Allo, cela permettrait d’avoir une continuité et une harmonie entre l’enrobé de sa cour et la placette. De plus, Monsieur Allo propose d’effectuer à sa charge la préparation du chantier de la commune en même temps que le sien.

Régis Langlois demande s’il y a vraiment nécessité de le faire. Maurice Tilly indique que la placette n’a jamais été aménagée et qu’elle dessert 7 logements. Ces travaux ont été inscrits au budget.

Céline Boin indique que si les travaux de décapage sont faits par Monsieur Allo mais s’il y a ensuite un problème sur l’enrobé, la commune ne pourra pas se retourner contre l’entreprise.

Ces deux élus pensent que cette demande d’un particulier est une porte ouverte à toute autre demande et que la commune ne peut pas répondre à toutes les requêtes.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 1 abstention (R. Langlois) accepte le devis.

La dépensera sera mandatée en section d’investissement.

**RESIDENCE DES TROIS CHENES : DEVIS PIEGES A EAU ET AVENANT**

Par mail en date du 2 mai, Gérard Mathécade a informé les élus, qu’après concertation avec l’entreprise Paillardon et le cabinet Nicolas, il serait utile de mettre deux pièges à eau sur la voirie à l'entrée de la Résidence pour éviter qu'en cas de fort orage, les riverains soient inondés.

Le devis de Paillardon est de 6 150 € HT. Mais comme le mur de soutènement ainsi que la clôture en panneaux rigides ne se feront pas, le prix du marché est réduit de 5 630 € HT.

Anthony Edy demande pourquoi le mur ne sera pas fait. Gérard Mathécade explique que les propriétaires du terrain, où ce dernier devait être érigé, ont refusé. Un merlon paysager sera fait à sa place.

Aussi, la plus-value entre ces nouveaux travaux et ceux qui ne seront pas faits est de 520 € HT. Un avenant de cette somme devra être rédigé.

13 conseillers municipaux ont répondu favorablement donc le devis a été signé le 5 mai de façon à ne pas retarder les travaux.

Monsieur le Maire précise que les travaux ont été bien faits et que les délais ont été respectés.

Gérard Mathécade indique qu’il ne reste que l’engazonnement et le bi-couche à faire. Les travaux seront réceptionnés prochainement.

**EGLISE : DEVIS MACONNERIE**

Suite à la dernière réunion du Conseil, Gérard Mathécade a demandé un devis à l’entreprise Pruvot pour les travaux à l’église.

Son devis est de 1 680 € HT et est composé comme suit :

►les travaux devant le porche (dégradage des joints pour les marches et réfection des joints en ciment ainsi que le bout de dallage et ciment en haut des marches) : 950 € HT

► les travaux côté cour concernant l’accessibilité handicapé (décaissement pour recevoir une rampe en béton avec passage d’un tuyau pour laisser l’eau de la gouttière sous la rampe) : 760 € HT

Gérard Mathécade indique avoir consulté les agents du service technique qui sont aptes à réaliser ces travaux. Toutefois, vu les charges de travail en cette période, les travaux ne seraient pas faits tout de suite.

Anthony Basset pense que si les travaux sont faits en régie par les employés communaux, en comptant le temps passé, l’achat des matériaux et la location du matériel, l’économie ne sera pas importante.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de l’entreprise Pruvot par 16 voix pour et 1 abstention (R.Langlois).

La dépense sera mandatée en section d’investissement.

Gérard Mathécade dit aussi qu’un rendez-vous est programmé avec le CAUE le 17 mai pour faire un diagnostic de travaux sur la voûte. Une fois le diagnostic fait, un constat visuel de la charpente devra être effectué par un cabinet spécialisé.

Régis Langlois demande si l’église doit être fermée au public. Gérard Mathécade indique que, pour l’instant, la fermeture de ce site n’est pas prévue.

**DEVIS DIAGNOSTIC MAISON LE DU**

Afin de pouvoir vendre la maison, des diagnostics sont obligatoires.

Gérard Mathécade a demandé des devis et deux entreprises ont répondu pour la réalisation de diagnostics amiante, plomb, états parasitaires, performances énergétiques, état de l’installation intérieure électrique et état des risques pollution.

► devis du cabinet Paturel de Plérin : 545,21 € HT

► devis du cabinet Alliance Sud Expertise (ASE) de St-Brieuc : 401,67 € HT

De plus, Gérard Mathécade informe qu’il a rencontré deux personnes intéressées par le terrain mais elles ont toutes les deux répondu négativement vu le prix et l’état de la maison.

Il serait utile qu’une visite soit programmée avec les élus pour se rendre compte de l’état de la maison. Un devis de désamiantage sera aussi fait pour avoir une idée de la dépense. L’entreprise Nicol, qui a effectué la démolition et le désamiantage de la maison Martin, viendra sur place le 30 mai pour faire un devis.

Céline Boin pense qu’un diagnostic assainissement doit aussi être fait. Gérard Mathécade se renseignera.

Céline Boin et Régis Langlois pensent que les diagnostics ne sont pas obligatoires pour mettre une maison en vente. Ils proposent d’attendre d’avoir des pistes pour un acquéreur avant de les commander car les diagnostics ont un temps de validité limité. De plus, si la maison est démolie, ces diagnostics ne seront d’aucune utilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis du cabinet ASE pour un montant de 401,67 € HT. Ce dernier sera fait ultérieurement.

Une visite de la maison est programmée le jeudi 9 juin à 19h30.

**REGULARISATION PARCELLE ZK 230 AU LIEU-DIT LE PARC**

Maurice Tilly indique que Madame Fabienne Collet, propriétaire de la parcelle ZK 230 au lieu-dit Le Parc, a fait savoir qu’une partie de sa cour était sur le domaine de la commune soit environ 100 m².

Afin de régulariser cette situation, elle demande à l’acheter.

Maurice Tilly lui a fait savoir que, comme pour les autres régularisations de terrain, les frais de géomètre et de notaire seraient à sa charge.

Il propose de lui céder cette portion de terrain à l’euro symbolique comme il est coutume de faire pour des régularisations de ce genre.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 1 abstention (R.Langlois):

- accepte la demande de Madame Fabienne COLLET et autorise la vente d’une portion de la parcelle ZK 230 d’une superficie d’environ 100m²

- fixe le prix de vente à l’euro symbolique

- décide que les frais de notaire seront à la charge de l’acquéreur

**FINANCES : ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET VIREMENTS DE CREDITS**

► *Effacement de dettes* *BP Les Genêts d’Or* :

Par courrier en date du 15 mars 2022, Monsieur Le Roux, Trésorier de Loudéac, informe que le tribunal de commerce a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d’actif conduisant à l’effacement des dettes de la société SARL GENESA (exploitant des Genêts d’Or de mai à décembre 2017).

Aussi, il convient d’annuler la dette de 1 920 € concernant les impayés de loyers de novembre et décembre 2017. Un mandat sera fait au compte 6542.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer cette écriture comptable.

► *Admissions en non-valeur* *BP commune* :

Monsieur Le Roux a aussi fait parvenir une liste de proposition de créances irrécouvrables à admettre en non-valeur pour un montant de 4 276,72 €.

Ces titres de recette non recouvrés concernent des dettes en fin de procédure de poursuite pour lesquelles un paiement est très peu probable.

- location de salle par une association dissoute en 2016 (125€)

- factures cantine, garderie et accueil loisirs de 2011 à 2017 (1 209,87 €)

- loyers 2011-2012 (2 665,95 €)

- location terrasse Le Narval en 2011 et 2012 (189,91€)

- divers (facture alimentation en 2017 et facture abattage arbres en 2012) : 85,99 €

Le Conseil Municipal accepte ces admissions en non-valeur et autorise Monsieur le Maire à effectuer cette écriture comptable.

► *Virement de crédits BP Les Genêts d’Or* :

Afin de financer les travaux de réfection du sol des Genêts d’Or d’un montant de 3 577,66 € HT (non prévu au budget), en accord avec la Trésorerie de Loudéac, le Conseil Municipal décide de procéder aux écritures suivantes :

\* BP Les Genêts d’Or :

- compte 2135 en dépenses d’investissement (travaux) : + 3578€

- compte 13248 en recettes d’investissement (subvention de la commune) : +3578 €

\* BP commune :

- compte 2041482 en dépenses d’investissement (subvention au budget Les Genêts d’Or) : +3578€

- compte 020 en dépenses d’investissement (dépenses imprévues) : - 3578€

► *Passage à la M57* :

En séance du 9 septembre 2021, le Conseil Municipal avait décidé le passage à la nomenclature comptable M57 au 1er janvier 2022 mais ce passage n’a pas pu se faire car les logiciels ne le permettaient pas. Lors de la dernière séance, le devis de JVS a été accepté. Le Conseil donne son accord pour le passage à la M57 développé au 1er janvier 2023.

Une seconde délibération doit être prise pour la gestion des amortissements.

Le Conseil décide de conserver les mêmes durées d’amortissement pour la commune. En M14, les biens commencent à être amortis non pas à la date d’acquisition mais au 1er janvier suivant. Avec la M57, il est possible d’amortir les biens dès leur mise en service, et dès leur versement pour les subventions :

- logiciels : 2 ans

- matériel : 5 ans

- matériel de cuisine : 15 ans

- mobilier : 10 ans

- véhicules : 10 ans

- éclairage public et travaux réseaux : 15 ans

- subventions organismes publics : 15 ans

- subventions organismes privés : 5 ans

Le Conseil décide d’amortir sans prorata temporis.

Régis Langlois émet une remarque sur la durée d’amortissement des véhicules qui lui semble trop longue.

**ORGANISATION DES ELECTIONS LEGISLATIVES**

Il est demandé aux élus de s’inscrire pour les permanences au bureau de vote pour les deux tours (2 choix par dimanche). La présence de tous les élus est obligatoire au dépouillement.

La feuille d’inscription doit être ramenée en Mairie au plus tôt.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

• DETR Maison des Lutins : une subvention de 144 960 € a été attribuée à la commune.

• Service enfance : Laure Ivanov indique que des devis sont en cours pour l’achat d’un grand barnum ou deux petits ainsi que des tables et bancs pliants pour les camps d’été.

Elle indique aussi que le 1er bilan de l’ouverture de l’accueil périscolaire à 7h20 n’est pas concluant car très peu de familles sont concernées.

Laure Ivanov informe qu’une association loudéacienne prendra le relais pour servir d’intermédiaire pour les actions d’autofinancement de la Maison des Jeunes.

Elle précise aussi que les trois camps d’été sont complets.

• Eclairage public : sur proposition de Monsieur le Maire afin de faire des économies d’énergie, le conseil Municipal décide l’extinction de l’éclairage public sur la commune jusqu’au mois de septembre à l’exception du bourg les vendredis, samedis et dimanches soir.

• Remplacement de la pompe de la tonne à eau : Gérard Mathécade indique que la pompe ne fonctionne plus et que le devis de réparation est aussi cher que l’achat d’un matériel neuf.

Le devis de Bobinage Armoricain de 350 € HT est accepté.

**Dates à retenir** :

* Jeudi 2 juin à 20h : commission personnel
* Mardi 7 juin à 20h: commission santé
* jeudi 9 juin à 20h : Conseil Municipal
* dimanches 12 et 19 juin de 8h à 18h : élections législatives
* mardi 14 juin à 20h : commission finances